

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 31 OCTOBRE 2013

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 31 octobre 2013 à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, ELIES Christian, MAZAL Chantal, Patricia CARON, GALLAND Raymond, FRAGNIER Jacques, PINET Franck, GRAND Gérard , FORTINEAU Vincent, GUILBAUD Monique, LABERGERE Marcel, ABIAN VINCENT

Absents excusée : BONESME Christiane

Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

Avant le début de séance Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de recevoir Monsieur et Madame BONNET Romain et Sandrine afin de leur laisser exposer leur projet de reprise de la boulangerie. Le conseil municipal souhaite se donner un temps de réflexion avant de prendre une décision.

Rythmes scolaires :

La mise en place de la semaine de 4 jours et demi doit être effective à la rentrée scolaire 2014. Les services de l'inspection académique demandent que l'organisation de la semaine scolaire lui soit transmise pour le 16 décembre. Monsieur le Maire signale qu'une réflexion est en cours au niveau de la Communauté de Communes pour l'organisation du temps péri-scolaire avec création d'un projet éducatif territorial qui ferait appel au personnel du centre de loisirs. Une réunion de travail doit avoir lieu le 13 novembre. D'autre part, une Assemblée Générale extraordinaire de l'AMAC aura lieu le 16 novembre sur ce sujet.

Le conseil municipal décide d'attendre que ces 2 réunions soient passées avant de prendre une décision. Il considère que la mutualisation des moyens au niveau de la Communauté de Communes est une bonne solution.

De plus il adopte le vœu du conseil général.

D.I.C.R.I.M : document communal d'information sur les risques majeurs

Le maire présente au conseil municipal le document communal d'information sur les risques majeurs (D.I.C.R.I.M) répertoriant les aléas inondation, sismique, tempête, vents violents, mouvements de terrain, canicule, intempéries (grand froid, verglas, neige), risques feu de forêt et transport de matières dangereuses. Ce document destiné à toute la population sera dans un premier temps transmis en Préfecture.

Rapport cantine 2012/2013 :

Le bilan de gestion 2012/2013 fait ressortir un déficit de 7 629.11 €. Le prix de vente du repas est fixé à 3.10 € alors que son prix de revient est de 5.08 € si on prend en compte l'ensemble des dépenses (achats alimentaires, salaires, frais liés au bâtiment : chauffage, électricité, gaz...). La commune prend donc à sa charge 64% du prix du repas

Dossier DETR :

Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement des fenêtres à la mairie.

Questions diverses

- Le conseil municipal accepte un devis pour le remplacement et la fourniture d'extincteurs pour un montant de 478.40 €.
- Monsieur le Maire présente une demande de Mme Marinette Moreau pour l'achat de terrain intégré dans la voirie communale : extrémité de la route entre ses parcelles. Le conseil municipal donne un accord de principe en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à sa charge.
- Travaux à la chapelle des forges : la commission bâtiments se rendra sur place afin d'évaluer les travaux à réaliser.
- Le conseil municipal décide de différer la création de postes d'agent technique principal de 2^{ème} classe.
- Passage au PESV2 : le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PES V2) est la solution de dématérialisation des titres de recettes, des mandats de dépenses et des bordereaux récapitulatifs. Il constitue, en outre, la modalité de transmission des pièces justificatives dématérialisées. Les caractéristiques du PES V2 sont précisées par l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D1617-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique. Le PES V2 remplacera obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2015 les divers protocoles de transmission « à plat » des titres et des mandats, nécessairement doublé d'une transmission papier lors de l'envoi en trésorerie.
- Colombarium : le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation afin d'agrandir celui existant.

La séance est levée à 22 H 50.

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST